



# Législatives: un recours déposé mardi au Conseil constitutionnel contre le décret d'Emmanuel Macron

Par Richard Flurin

Publié à l'instant



Selon un préfet et ancien chef du bureau des élections au ministère de l'Intérieur, «*la sincérité du scrutin est mise en cause par l'impossibilité de respecter certaines dispositions législatives dans un délai si court*». HJBC / stock.adobe.com

**INFO LE FIGARO - Plusieurs spécialistes du droit constitutionnel montent au créneau pour faire annuler le décret qui encadre l'organisation des élections législatives anticipées. Selon l'un d'entre eux, l'offensive juridique pourrait mener à l'annulation ou au report du scrutin.**

Et si les élections législatives anticipées ne pouvaient finalement pas avoir lieu, en tout cas dans les délais imposés par le président de la République ? C'est ce que veulent croire plusieurs juristes et spécialistes du droit électoral, qui déposeront mardi après-midi un recours devant le Conseil constitutionnel pour faire annuler le décret de convocation publié lundi au Journal officiel, selon une information du *Figaro*. L'un d'entre eux, préfet et ancien chef du bureau des élections au sein du ministère de l'Intérieur, estime que *«la sincérité du scrutin est mise en cause par l'impossibilité de respecter certaines dispositions législatives dans un délai si court»*.

Le code électoral précise que *«les déclarations de candidatures doivent être déposées à la préfecture au plus tard à 18 heures le quatrième vendredi précédant le jour du scrutin»*, ce qui est impossible dans le temps imparti par Emmanuel Macron. Dans l'entourage de ce dernier, on fait valoir que l'article 12 de la Constitution...

Cet article est réservé aux abonnés.

## La rédaction vous conseille

- **Emmanuel Macron au *Figaro Magazine* : «J'y vais pour gagner !»**
- **Législatives anticipées : la dissolution «satisfait» une majorité des Français, selon un sondage**
- **Législatives : Éric Ciotti envisage un accord avec le Rassemblement national**

## Sujets

Conseil constitutionnel

élections législatives

---